R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 308'500.00 pour l'assainissement du réseau d'eau potable, du PGEE, de l'éclairage public et de la chaussée au chemin Sur-la-Forêt et chemin des Prisettes.

Résumé
Le réseau souterrain d'eau potable actuel au chemin sur la Forêt et chemin des Prisettes est vétuste. En considérant une durée moyenne d'amortissement de 50 ans, cela équivaut à 2% de renouvellement par année. La longueur totale du réseau étant d'environ 34 km, cela représente théoriquement 680 m de conduite à assainir chaque année. Ce tronçon fait partie des secteurs planifiés dans les renouvellements annuels.

Rapport n° : CG-7100.100-4
Date : 25.05.2018
Dicastères : Services industriels et Travaux publics

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le réseau souterrain d'eau potable actuel au chemin sur la Forêt et chemin des Prisettes est vétuste.

En considérant une durée moyenne d'amortissement de 50 ans, cela équivaut à 2% de renouvellement par année. La longueur totale du réseau étant d'environ 34 km, cela représente théoriquement 680 m de conduite à assainir chaque année.

Ce tronçon fait partie des secteurs planifiés dans les renouvellements annuels.

Le présent rapport présente les travaux en coordination avec les autres besoins de rénovation d'infrastructures communales prévus dès la fin de l'été, afin d'assainir ce secteur.

PROJET :

Les plans ci-dessous représentent la zone des travaux « Chemin Sur-la-Forêt » pour l'eau potable, l'éclairage public et le PGEE.

Le plan ci-après représente, lui, la zone des travaux « Chemin des Prisettes » secteur de la Tour-de-Pierre, pour l'eau potable et l'alimentation de réserve pour l'éclairage public.

Préalablement à l'établissement de ces projets définitifs, une coordination avec les autres partenaires externes éventuels (Swisscom, Viteos pour le gaz, etc.) aura lieu, afin de trouver des synergies et regrouper ces travaux.

1. **<u>Partie eau potable</u> :**

Chemin Sur-la-Forêt :

La conduite d'eau en « Eternit DN 100 » est changée par une conduite en PE Ø125 sur un tronçon de 90 m, entre les n°8 et n°2. De part et d'autre, la conduite avait déjà été changée par une nouvelle conduite en PE.

Au vu des recommandations de l'ECAP au sujet des débits incendie dans le secteur et du positionnement des BH existantes aux alentours, il n'est pas nécessaire d'ajouter une borne incendie ni d'augmenter le diamètre de la conduite.

Les introductions sont reprises en limite de propriété avec le remplacement des vannes de branchement.

Les travaux d'eau potable comprennent également une installation provisoire ainsi que les contrôles qualités et essai de pression.

Chemin des Prisettes :

La conduite d'eau en « Eternit DN 100 » est changée par une conduite en PE Ø125 sur un tronçon de 60 m, celui-ci commence en face de la borne hydrante située vers l'armoire des Prisettes°12, pour s'arrêter à la fin des zones constructibles, bien-fonds n° 7400. Les introductions sont reprises en limite de propriété avec le remplacement des vannes de branchement.

La borne hydrante posée en 2008 avec un débit à disposition de 2'900 l/min ne sera pas remplacée, celle-ci répond au besoin de la défense incendie pour ce secteur.

Les travaux d'eau potable comprennent également une installation provisoire, ainsi que les contrôles qualités, hygiénisation et essai de pression.

2. Partie chaussée

Chemin Sur-la-Forêt :

Le revêtement de ce tronçon est dégradé, plusieurs réparations ponctuelles ont déjà dû être entreprises. La durabilité de ces dernières est maintenant compromise et une réfection s'impose.

Ayant depuis cette année à disposition un crédit cadre d'entretien des routes, nous étudierons également la pertinence d'étendre la réfection de chaussée de ce secteur.

3. Partie PGEE

Chemin Sur-la-Forêt et chemin des Prisettes jusqu'au n°12 :

Lors des travaux du plateau de la Gare une partie des mesures prescrites par notre Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) avait été réalisée. Il reste encore plusieurs secteurs à terminer afin de désengorger notre STEP des eaux pluviales et parasitaires qui n'ont pas besoin d'être traitées. Ce secteur en fait partie et pourra, par conséquent, être subventionné à hauteur de 40% par le canton. La descente de la route de la Gare est déjà mise en séparatif, c'est-à-dire que les eaux de pluies sont séparées des eaux usées dans deux tuyaux distincts. Par contre, pour le chemin Sur-la-Forêt, l'ensemble est collecté dans un seul tube relié plus bas aux eaux usées.

Le projet prévoit donc la réfection ponctuelle du tube existant d'eaux usées et la réalisation d'un tuyau pour reprendre les eaux claires ainsi que l'amorce des raccords vers chaque propriété riveraine. Les propriétaires de ces fonds seront approchés préalablement pour se mettre également en séparatif. Ces derniers bénéficieront d'une subvention communale dans le cas où ils réalisent ces travaux parallèlement à notre chantier (selon notre règlement d'évacuation des eaux).

4. Partie éclairage public

Chemin Sur-la-Forêt :

Le câble d'alimentation d'éclairage public du chemin Sur-la-Forêt n'est plus fonctionnel, ceci suite à de nombreuses pannes. Dans l'attente de cette demande de crédit, il a été remplacé par un câble extérieur provisoire. Ce dernier a déjà dû être changé une fois. En effet le rayonnement des ultraviolets l'a prématurément affaibli.

Il s'agira, dans le projet, de poser en sous-sol un nouveau câble, conforme aux standards actuels. Les socles vieillissant seront remplacés. Par contre, les mâts et les têtes LED en bon état seront conservés.

Chemin des Prisettes

La fouille prévue pour déployer l'eau potable sera utilisée pour équiper la batterie existante de réserve pour de l'éclairage public ou d'autres services jusqu'au parking du caveau. Un complément de deux candélabres sera ajouté afin d'éclairer selon les normes le carrefour «Prisettes- Sur-la-Forêt» en direction du lotissement de villas à l'ouest de la Tour-de-Pierre.

Direction des travaux : Combinée Eli10/Travaux publics

Procédure : gré à gré pour le génie civil

Ouverture du chantier : en septembre 2018, durée environ 3 mois

COÛTS :

A. RESEAU EAU SECTEUR TOUR DE PIERRE

Pos.	Libellé	Nbre	Coûts totaux
1	Conduite principale PE Ø125	1 up	8'000.00
2	Travaux de GC	1 up	36'000.00
	Total intermédiaire HT		**44'000.00**
3	Projet, ingénierie et gestion de chantier		3'000.00
4	Divers et imprévus		3'000.00
	Total devis HT		**50'000.00**
5	TVA 7,7%		3'850.00
	Total devis TTC (arrondi)		**54'000.00**

(Au budget des investissements 2018, un montant de 50'000.- HT avait été initialement inscrit).

B. RESEAU EAU CHEMIN SUR-LA-FORET

Pos.	Libellé	Nbre	Coûts totaux
1	Conduite principale PE Ø125, vanne de secteur, reprises des introductions, provisoire, contrôle qualité et essai de pression.	1 up	27'000.00
2	Travaux de GC	1 up	60'000.00
	Total intermédiaire HT		**87'000.00**
3	Projet, ingénierie et gestion de chantier		5'000.00
4	Divers et imprévus		5'000.00
	Total devis HT		**97'000.00**
5	TVA 7,7%		7'469.00
	Total devis TTC (arrondi)		**104'500.00**

(Au budget des investissements 2018, un montant de 100'000.- HT avait été initialement inscrit).

C. PARTIE TRAVAUX PUBLICS

Pos.	Libellé	Nbre	Coûts totaux
1	Revêtement, chaussée chemin sur-la-Forêt	1 up	34'000.00

2	Assainissement du PGEE, yc projet d'exécution	1 up	70'000.00
3	Fourniture et pose des infrastructures d'éclairage public	1 up	11'000.00
4	Projet, ingénierie et gestion chantier	1 up	10'000.00
5	Relevés géométriques, plans de réseau	1 up	9'000.00
6	Divers et imprévus		5'000.00
	Total devis HT		**139'000.00**
	TVA 7,7%		10'703.00
	Total devis TTC (arrondi)		**150'000.00**

De ce montant, il faut déduire celui de la subvention accordée par le canton, soit environ CHF 25'000.00 liée à la phase de la mesure 25 du PGEE.

(Au budget des investissements 2018, un montant de 150'000.- TTC avait été initialement inscrit).

Au final le montant total des travaux proposés est donc de :

Demande de crédit TTC	**308'500.00**

CONCLUSIONS :

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2018,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Article premier : Un crédit d'engagement de CHF 308'500.00 pour l'assainissement du réseau d'eau potable, du PGEE, de l'éclairage public et de la chaussée au chemin Sur-la-Forêt et chemin des Prisettes est mis à disposition du Conseil communal.

Article 2 : La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20180602 et amortie au taux de 2% l'an.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 25 mai 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le secrétaire
Daniel Schürch	*Jean-Michel Buschini*